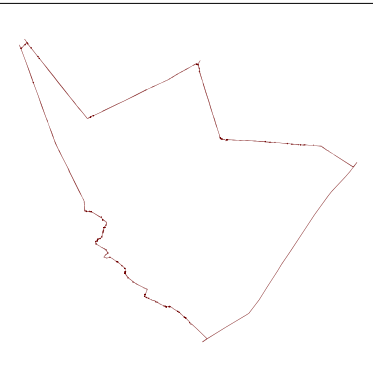


Plan
Local
d'Urbanisme

5. ZONAGE
REGLEMENTAIRE 1/2

Echelle : 1 / 7500 ème



Vu pour être annexé à la délibération n° du 23 avril 2018
approuvant le PLU.

Le maire, J.L. LEPIAN

Légende :

- UA

Trait de zonage

Nom de zone
- 3

2

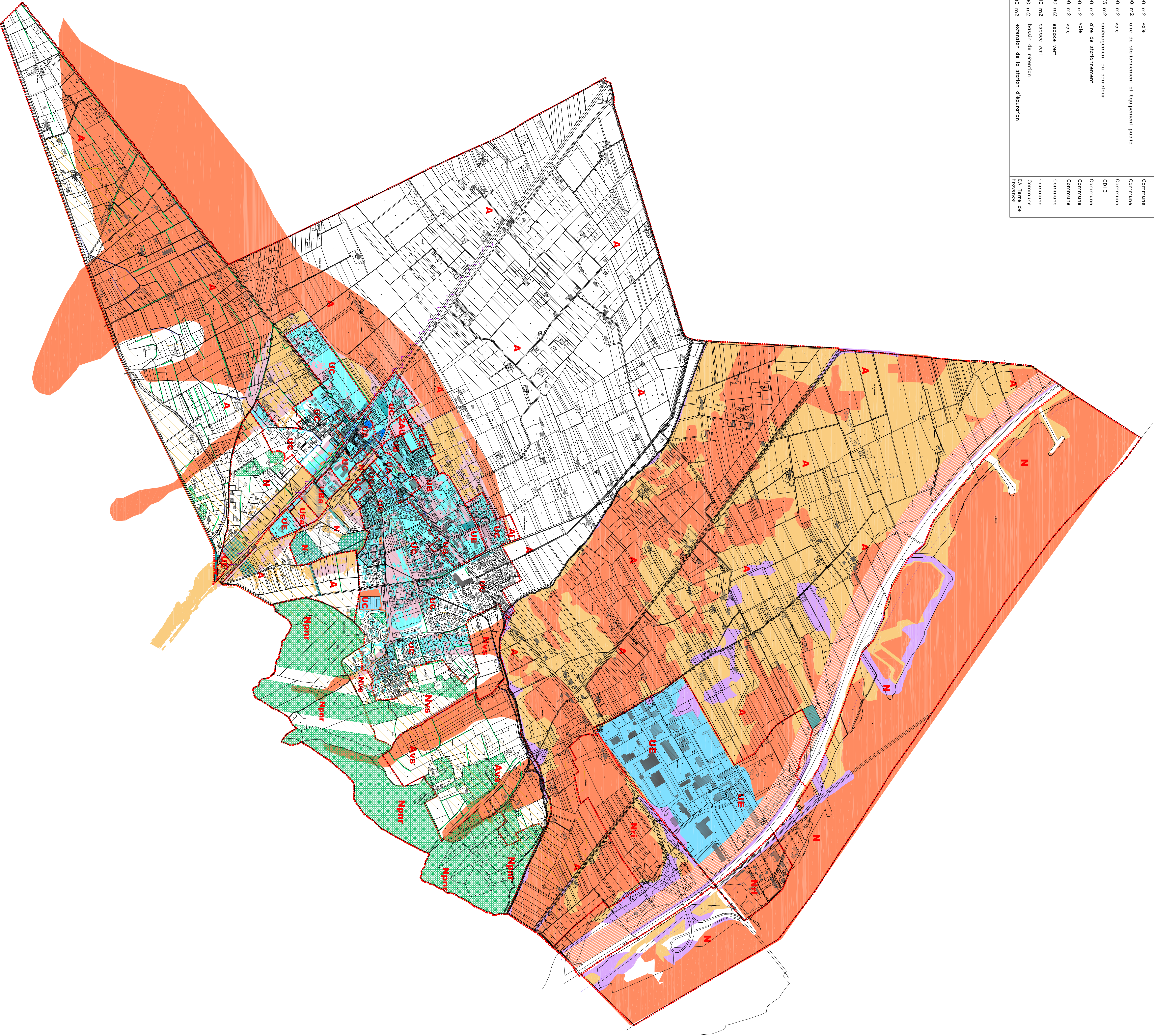
Emplacement réservé pour ouvrage public.

Installation d'intérêt général ou espaces verts

N° de l'E.A.

emprise de l'E.A.
- Voie bruyante
- Rez-de-chaussée dédiés aux activités commerciales et artisanales
- Marge inconstructible de 100 m de part et d'autre de l'axe de l'autoroute
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Secteur de mixité sociale : pour toute OAP n°1 : opération logements, 30% de logements locatifs aidés seront réalisés.
- Secteur de mixité sociale : pour toute OAP n°2 : opération de logements, 100% de logements locatifs aidés seront réalisés.
- Parcelles bâties dont les constructions n'apparaissent pas sur le cadastre (représentation schématisée)
- Directive Paysagère des Alpilles :
- Espaces Boisés Classés : Alignements d'arbres, haies Riparij/ves
- Paysages Naturels Remarquables
- Zone Visuellement Sensible
- Espace Boisé Classé
- Plan de Prévention du Risque Inondation :
- Limite du périmètre du PPRi
- Bande de sécurité
- Zone R2 : aléa fort hors centre urbain
- Zone R1 : aléa modéré, zone peu ou pas urbanisée
- Zone Be / aléa exceptionnel
- Zone B1 / aléa modéré, zone urbanisée
- Aléa feu de Forêt :
- Aléa faible : niveau faible à exceptionnel (cf. Annexe : Risques)
- Risque Inondation par ruissellement :
- Aléa faible en Centre Urbain et Autre Zone Urbanisée
- Aléa faible, modéré et fort en Zone Peu ou Pas Urbanisée
- Aléa modéré en Centre Urbain et Autre Zone Urbanisée
- Aléa fort en Centre Urbain
- Aléa fort en Autre Zone Urbanisée et Aléa Hydrogéomorphologique (HGM)
- Aléa Hydrogéomorphologique résiduel

Désignation	Superficie	Destination	Bénéficiaire
ERI	4300 m²	Logements locatifs sociaux	Commune
ER2	430 m²	aire de stationnement	Commune
ER3	9100 m²	bassin de rétention	Commune
ER4	1300 m²	voie	Commune
ER5	2400 m²	voie	Commune
ER6	2300 m²	aire de stationnement et équipement public	Commune
ER7	2100 m²	voie	Commune
ER8	175 m²	aménagement du corridor	CD13
ER9	1000 m²	aire de stationnement	Commune
ERI0	1800 m²	voie	Commune
ERI1	1100 m²	voie	Commune
ERI2	20100 m²	espace vert	Commune
ERI3	14000 m²	espace vert	Commune
ERI4	4900 m²	bassin de rétention	Commune
ERI5	6700 m²	extension de la station d'épuration	CA Terre de Provence



Echelle : 1/7500 ème